quelque lieu que ce soit, s'il est Français ou naturalisé Français, sera puni de la peine de la réclusion de cinq ans au moins et de 5 ans. Elle sera toutefois réduite à un an pour les élèves Suisses.

Art. 2. — Le régime de l'école est l'externat. Le prix de la rétribution scolaire pour les élèves étrangers est fixé à 600 fr. par an et par élève; il est payable en deux termes égaux d'avance.

Tout enseignement est dû en outre. Indépendamment de la rétribution scolaire, les élèves sont tenus de verser, à leur entrée, une somme de 50 fr pour participation aux frais de l'enseignement du dessin, du jardinage, des cours de chant, théâtres et perdus par leur faute et leur négligence ou leur mauvaise conduite, brûlés, pressés, de leur fait.

Art. 3. — Les auditeurs libres payent un droit de 150 fr. par cours suivi et par année scolaire. S'ils prennent part aux exercices pratiques et aux manipulations, ils versent la même somme que les élèves pour frais de manipulation et de cours.

Art. 4. — Les élèves qui ont subi avec succès les épreuves de l'examen d'admission et dont les familles sont jugées de l'insuffisance de leurs ressources pourront être exonérés de la rétribution scolaire.

Chaque année, deux bourses d'entretien fixées à 1,000 fr. et deux bourses de 500 fr. pourront, en outre, être accordées aux élèves qui justifieront de l'impossibilité de payement.

TITRE II

MODE DE CONDITION D'ADMISSION DES ÉLÈVES

Les articles 7 à 13 indiquent les conditions requises pour être admis en qualité d'élève dans cette école.

TITRE III

ENSEIGNEMENT.

Art. 18. — Les cours commencent chaque année le 1er septembre et le 15 février, au 1er. Jan.

L'enseignement est à la fois théorique et pratique.

1. Enseignement théorique

L'enseignement théorique embrasse les cours et matières ci-après :

Cours généraux ou préparatoires

Mathématiques élémentaires et leurs applications.

Mécanique, constructions et dessin industriel.

Physique et chimie

Agriculture et zootechnie.

Législation industrielle, économie rurale et comptabilité.

2. Cours techniques

Cours d'industries sucrières.

Cours de distillerie.

Cours de brasserie.

Cours d'industrie rées diverses.

II. *Enseignement pratique*

L'enseignement pratique comprend l'exécution de tous les travaux des ateliers et des ateliers de l'école.

Les travaux pratiques sont effectués sous la direction du directeur et des professeurs chefs de service et sous la conduite des chefs de fabrication et des préparateurs-répétiteurs.

L'enseignement pratique est complété au moyen de visites aux usines et aux cultures industrielles du pays.

Les élèves sont, en outre, exercés aux travaux et aux manipulations de laboratoire.

La durée des vacances est utilisée par les élèves dans des saines particulières où ils participent à tous les travaux. Un certificat, délivré par le chef de l'usine, constate la présence de l'élève, son assiduité, sa conduite, son travail et la manière dont il a rempli de son séjour à l'usine.

Art. 11. — Les élèves réguliers et les élèves stagiaires qui, à la suite des examens de sortie, en auront les jugés dignes, recevront, pour chaque ressort de classement, soit un diplôme, soit un certificat d'études.

Les diplômés pourront être spécialisés en visant les principales industries enseignées à l'école.

TITRE IV

PERSONNEL

Les articles 15 et 16 règlent le personnel administratif et le personnel enseignant de l'école.

TITRE V

DES COMMISSIONS

Les derniers articles, 17 à 24, instituent la commission de contrôle, conseils institués près de l'école : 1° Un conseil de l'école ; 2° Un comité de surveillance et de perfectionnement.

*

Les examens d'admission en 1893 auront lieu le jeudi 20 août, au siège de l'école.

Les demandes d'admission à faire inscrire au siège de l'école avant le 10 juillet 1893.

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 0/7.31. — Extérieur 65 3/32. — Portugais 22 3/8. — Turc 22. — Banque ottomane 529.50. — Egypte 506.19. — Rio 395.50. — Debeers 491.25. Tendance ferme.

Chronique locale

ROUBAIX

CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire du 24 Mars

La séance est ouverte à 8 heures, sous la présidence de M. Henri Carrette, maire.

Étaient présents : MM. O. Branquart, J. Tiberghien, H. Mibéo, A. Lepers, A. Desobry, J. Coutellier, adjoints ; H. Vandepotte, L. Carpentier, Chevalier, C. Vermuiller, E. Watteau, H. Bonte, Bouchez, V. Petit, J. Tiberghien, E. Poulain, P. Rose, A. Moret, G. Ghist, A. Duburcq, A. Demailly, C. Sizenne, V. Poubaix, J.-B. Wilfart, D. Ponsot, P. Cécéda, V. Vandenbulcke, conseillers.

Absents : MM. E. Dubrulle, excusé; A. Coupez, H. Thérin, Ch. Nys, Selosse, J.-B. Deguisnes, Dereuse, conseillers.

Le conseil décide de suite l'ordre du jour, très peu chargé du reste.

Il renvoie aux 3e et 1re commissions une demande de concession faite par la jeune Clémence Mme Dumoulin de secours viager, formulée par Mme Roger veuve d'un ancien employé d'octroi.

Service télégraphique et téléphonique de nuit

Si la séance d'hier soir a été courte, non obstant cet ordre du jour, c'est que le service télégraphique et téléphonique de nuit que nous avait présenté M. Mahieu, avait été repris de la précédente administration.

Nous avons insisté il y a quelque temps lui-même vivement pour ce service, dans l'intérêt de la commerce, de l'industrie et de la société industrielle ; 2° pour la création d'un service télégraphique et téléphonique de nuit ; 3° pour que Roubaix soit relié directement par un fil téléphonique avec Anvers d'une part et le Havre d'autre part.

Mais qui concerne la dépense du service de nuit, elle est si minime, relativement aux grands services qu'il rendra au seul commerce de notre ville.

Elle sera actuellement de 1,200 francs, la ville ayant déjà versé 600 francs pour la prolongation de l'ouverture du télégraphe jusqu'à minuit ; ce n'est donc qu'un supplément de 600 francs qu'elle devra payer chaque année.

Après l'exposé des motifs, M. Lepers demande successivement sur deux questions à la commission de vote.

A la réunion de la commission, dit-il, on a cru ne pas devoir se faire l'écho approfondi, et on a préféré le renvoyer à un nouvel examen.

M. le Maire. — On nous demande simplement un avis favorable et d'appuyer les vœux formulés par la Chambre de commerce et par le Tribunal de commerce. Ne verriez-vous ennuis à ce conseil pour l'examen. On vous ne pouvez pas faire les explications que vous demandez.

M. Lepers. — Je ne pouvait présentant quelques observations. On peut vous donner des renseignements. Il y a deux services télégraphiques le jour et la nuit.

La somme est de 2200 fr. par an, mais on paie déjà 800 fr. pour avoir le télégraphe jusqu'à minuit.

M. Lepers. — Je demande quand même le renvoi à la commission ; le service de nuit n'a pas tout à fait sa raison d'être, alors quand nous conviendrons vendrons envoyer des dépêches elles ne seront pas remises après neuf heures du soir.

M. le maire. — Mais ce n'est pas pour des petites villes qui ont pas de correspondances que l'on demande un service, mais pour les grands centres surtout, Paris, Le Havre, Tourcoing et Lille et ce n'est, pour Roubaix, qu'une dépense de 1,400 fr.

M. Pesant. — La commission n'a pas refusé, mais elle demande le renvoi pour l'étude. Quant à moi, j'en suis partisan.

M. Branquart. — Il est vraiment dérisoire, que Roubaix, ville importante, soit en retard sur Tourcoing.

Nous ne sommes pas dans un village ; je ne vois pas la nécessité d'ajourner cette importante question.

M. Dassbry. — Oui, ce service est indispensable dans une ville aussi importante que Roubaix.

M. le Maire. — Je vais séparer les deux questions ; d'abord, je vais demander de vote, puis l'avis à donner sur l'installation d'un fil du Havre à Roubaix et d'Anvers à Roubaix.

La première question, c'est-à-dire, la création du service télégraphique et téléphonique de nuit est adopté à l'unanimité.

La seconde question est renvoyée à l'examen de la commission.

Crèches

Le conseil vote un crédit supplémentaire pour les dépenses du fonctionnement des crèches en 1892.

Emprunt de 1.158.000 francs

Il autorise l'administration à traiter avec le Crédit lyonnais pour faire les démarches nécessaires à l'obtention de la cote à la bourse de Paris.

Une commission de 48 0/0 sera accordé au Crédit lyonnais sur tous les paiements effectués.

Les réceptions à la mairie

Cette question provoque un incident absolument drolatique.

Le maire demande de voter un crédit de 1000 fr. nécessaires aux réceptions officielles de l'Hôtel-de-Ville.

M. Wilfart. — Si c'est pour les réceptions des sociétés qui obtiennent des premiers prix aux concours, je voterai le crédit, mais je voterai contre si c'est pour des généraux ou des envoyés du Préfet.

M. Lepers. — Il faut le voter, car on serait obligé de le faire et si on refusait on devrait payer la carte. Votez ou ne votez pas c'est la même chose.

M. Wilfart. — Alors nous sommes obligés de payer les *diners* de ces messieurs !

M. le Maire. — C'est une affaire de convenance et on ne peut passer outre ; quand nous mêmes, nous sommes obligés d'aller ailleurs, on nous invite, il ne faut pas nous faire passer pour des... des...

M. Mouret. — Je voterai ce crédit, mais avec l'espoir que nous remplacerons un jour ces gros Messieurs ; ce serait regrettable pour nous de ne pas en profiter.

M. Wilfart. — Je ne voterai pas le crédit, rien que pour protester contre les envoyés du Préfet.

L'incident est clos, les mille francs sont voté.

Questions diverses

Le conseil vote un crédit de 2000 fr. pour la fourniture de cabans au personnel de l'octroi.

Il renvoie aux 3e et 4e commissions les observations du Préfet sur le vote du conseil pour la location des maisons vicinales ; la construction d'une four a vaux remise dont le coût sera de 3,500 fr. à l'hôpital.

La rue Fourcroy

En ce qui concerne le classement à la mise *en état de viabilité de la rue Fourcroy, M. H.* Mibéo fait remarquer qu'il est grand temps d'assainir cette rue. On ne doit pas, pour un propriétaire récalcitrant empêcher les travaux.

Demande le ratifier un précédent vote ce qui est adopté.

La question des soutiens de famille est renvoyée à la séance de huis clos.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Les subventions municipales

Le rapport relatif à la fixation du nombre de musiques à subventionner par la ville, présenté sur la proposition de M. Sizenne, est ajourné.

L'Etoile Roubaisienne

Il n'en est pas le même de la demande formée par la société de gymnastique l'Etoile Roubaisienne.

Voici le rapport présenté par M. Wilfart au nom des quatrième et première commissions :

Messieurs, dans votre séance du 24 février dernier, vous avez chargé vos quatrième et première commissions d'examiner la demande par laquelle la société de gymnastique l'Etoile Roubaisienne sollicite un subside qui lui permette de payer les appareils par elle achetés et de servir, en outre, une prime.

Vos 3e et 1re commissions, après en avoir délibéré, ont été d'avis de ne pas accorder le subside demandé.

M. Desobry. — Je demande pourquoi on *refuse une subvention à l'Etoile Roubaisienne* alors que d'autres sociétés sont privilégiées.

M. Wilfart. — Nous avons déjà une société de gymnastique municipale.

M. Desobry. — Ce n'est pas une raison, on peut en subventionner une seconde.

M. Wilfart. — Ce n'est pas la même chose.

M. Desobry. — Si on refuse de lui accorder cette subvention je ne voterai jamais plus pour d'autres.

M. le maire. — Dans la question précédente on demandait une délibération du conseil. On cherche à s'organiser pour ne plus avoir de discussions. La commission a jetrois une bonne idée de réorganiser les subventions, on aura aussi de bonnes sociétés, notoirement plus se divisent.

M. Desobry. — Il faudrait plus alors qu'une seule subvention pour chaque catégorie.

M. le maire. — Je ne dis pas cela. C'est à la commission d'examiner.

M. Wilfart. — Il arrive souvent que des *adjoints ou conse liers sont demandés comme* président. Les sociétés ont pour but d'obtenir plus facilement une subvention, je refuserai toujours.

M. P. Rose. — Je tenais remarquer qu'étant président de l'Etoile Roubaisienne je n'ai jamais eu l'idée de demander une subvention.

M. le maire. — Il ne faut pas faire de questions personnelles.

Les conclusions du rapport sont adoptées contre deux voix et une abstention.

Service des eaux

Le Conseil approuve pour cette année, du moins, les règlements, tarif et série de prix du service des eaux de Roubaix-Tourcoing.

Conditions publique

Il vote un crédit supplémentaire de 1794 f. 77 destiné à solder le montant de la contribution applique à la condition publique.

Cette dépense avait été omise au budget de 1893.

Le huis-clos est prononcé à 9 heures cinq ; la séance est levée à 9 heures 20.

Un ivrogne qui veut se suicider. — Jeudi soir vers 9 heures, un cabaretier de la Grande-Rue, M. Desrousseaux, et un voisin, M. Henri Rasson, furent informés qu'un individu venait se noyer sur le berge du canal avec ses vêtements et une des ses petit fils. Ils prirent une petite fille et qu'il manifestait l'intention de se jeter à l'eau avec eux.

Ces deux citoyens craignant qu'il ne mît son terrible projet à exécution le conduisirent au poste central de la Grande-Place où il déclara se nommer Edouard Vincent, demeurant rue d'Alger.

Interrogé sur les motifs qui le poussaient à cet acte de désespoir, il raconta qu'il avait perdu sa femme il y a environ deux mois et qu'il ne pouvait s'en consoler.

En attendant qu'il fut guéri de son ivresse, on l'a maintenu au dépôt de sûreté.

Accident. — Jeudi soir, vers cinq heures, Mme Ayache, boulangère, rue Marengo, 6, était occupée à nettoyer son carreau lorsque l'échelle qui servait à ce travail tourna et tomba dans la vitrine en cassant quatre carreaux.

Mme Ayache eut les doigts des deux mains fortement coupés.

L'affaire Hindré. — *Une descente de Parquet.* — M. du Lescouëz, juge d'instruction, est son greffier, M. Duparcq, sont descendus à Roubaix, hier après-midi, vers trois heures pour interroger de M. Hindré, l'employé du Comptoir d'Escompte du Nord et se sont rendus, on voiture, d'abord à la maire, puis chez M. J. Quint, rue des Arts, administrateur de la banque, qui n'a pu se rendre à l'audience de la cour d'assises du Nord.

M. du Lescouëz a reçu la déposition, très importante de M. Quint et est reparti à Lille vers 4 heures.

Un vol de 100 fr. — Un vol d'une certaine de francs a été commis dans la nuit au peignage mécanique de MM. Fury et Cie, rue de Tourcoing.

Un sac, resté inconnu, a pénétré dans le bureau et a fracturé un pupitre dans lequel se trouve 1 cette somme.

Une enquête est ouverte.

Une réunion cathodique. — Le parti catholique de Roubaix était décidé d'organiser jeudi soir une réunion politique et privée à l'estaminet Lestivet place d'Audemarde. Cette réunion n'a pas eu lieu.

Hier, vendredi, une nouvelle réunion était annoncée et comme la précédente elle a été ajournée, il est certain que les membres du parti catholique craignent l'intervention de quelques membres du parti radical.

Les abords de l'estaminet Lestivet étaient gardés jeudi et hier par une dizaine d'agents en tenue et en civil.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Dans ses séances du 6 et 19 mars, la commission de l'Union Générale Colombophile, a décidé ses concours pour 1893 comme suit :

Bretenil, 30 avril, organisé par la société le Pigeon Romain. — Saint-Just, 7 mai, par l'Egalité. — Clermont, 11 mai (jeudi de l'Ascension), par les Trois Mascotes. —Creil, 14 mai, par l'Hirondelle — Coutilly, 21 mai (Pentecôte), par l'Etoile. — Clermont, 22 mai (lundi de la Pentecôte), par la Saint-Martin. — Chantilly, 28 mai, par le Pigeon Roux. — Orléans, 4 juin (fête Fête d'honneur 1,000 francs), par l'Etoile Ami. — Chantilly, 11 juin, par le Fléché. — Clermont, 18 juin, par le Pigeon Marcol. — Chantilly, 25 juin, par le Pigeon Bleu et Mouette. — Chantilly, 9 juillet, par le Pigeon Gris. — Angerville, 9 juillet, par la Petite Vitesse. — Chantilly, 16 juillet (Fête Nationale), par le Lodoix. — Clermont, 16 juillet, par l'Express. — Chantilly, 23 juillet, par le Pigeon Voyageur. — Bretigny, 30 juillet, par l'Epervier. — Creil, 6 août, par le Pigeon Bleu. — Chantilly, 13 août, par le Pigeon Blanc. — Chantilly, 20 août, par les Trois Macots.

Ces concours sont convoyés par M. Joseph Dedoncker, convoyeur de la Fédération.

COMBATS DE COQS

Roubaix. — Dimanche 26 mars, attaque d'une belle partie au Parc du Vésinet contre la Jonquoise contre le Grand Parc et la société du Cheval Blanc. — Trois poules et un vieux.

Lille. Dimanche, 26 courant, chez Mullier, route de Lille, rendage contre la Société du Lapin, Gris, de chez Nicolas, de Tourcoing.

— Dimanche 26 mars, une belle partie aura lieu chez M. Delepinoit, estaminet du Cog Hardi, au Crétoel, contre chez Doutreligne, au Saint-Eloi. On y verra d'excellents coqs. 2 de 3 pour 30 francs. Mise au parc à cinq heures.

Bibliothèque moderne. — La Bibliothèque moderne informe ses nombreux clientèle qu'elle vient de faire paraître son nouveau *catalogue contenant plus de 600 nouveaux* volumes.

On peut se le procurer, 12, rue du Vieil-Abreuvoir.

Dernière *nouveauté : Solitude*, par Pierre Mael.

TOURCOING

Lycée de Tourcoing

Nous apprenons que le dévoué proviseur de notre lycée vient d'être nommé au lycée de Bar-le-Duc.

En appelant M. Horster à la direction d'un des plus importants lycées de l'Est, M. le ministre a voulu rendre hommage au mérite et au zèle infatigable, de celui qui, pendant plus de quinze ans, a dirigé de succès notre établissement universitaire.

Nous félicitons de tout cœur M. Horster de cette distinction et nous lui souhaitons beaucoup de succès nouveaux et beaucoup de bonheur dans sa nouvelle résidence. Toutefois, il nous permettra bien de lui dire, que, tout en applaudissant à son avancement, nous regrettons vivement son départ.

Nous ne pouvons oublier l'accueil sympathique qu'il a rencontré auprès des familles, de son zèle, son expérience, l'entière et son obligeance et l'amabilité de son caractère, la discipline ferme et douce à la fois, qui lui a valu rapidement le respect affectueux de ses professeurs et l'estime de ses collaborateurs, enfin, le tact et le dévouement grâce auxquels il a assuré la prospérité de notre lycée.

Aussi, le prions-nous d'agréer avec toutes nos félicitations, nos plus sincères remerciements.

L'accident de jeudi. — M. Gustave Vandevelde, le jeune employé de la teinturerie Vanneveen qui a été victime du grave accident dont nous avons relaté, est toujours dans un état des plus alarmants, et il reste malheureusement peu d'espoir de le voir survivre aux atroces brûlures qu'il a contracté en tombant dans le bac d'eau chaude.

Une grève de rattacheurs et tacleurs. — Quatre-vingts ouvriers rattacheurs et bacleurs de la filature Gadenne, rue du Collecteur (anciens établissement Albert Lorthiois), se sont mis en grève vendredi à une heure et demie.

Ces ouvriers qui travaillent sur 20 métiers se trouvent moins favorisés que ceux de 22 autres métiers. Ils ont demandé ce qui se fait ailleurs et a abouti à ce motif la cessation de travail, qu'on diminue le numéro du fil.

Hier soir, une délégation de grévistes est venue demander à M. Cordez, commissaire de police du 1er arrondissement.

Un geste qui promet. — Un gamin de 18 ans, Fernand Demaillet, demeurant chez son père chandonnier, rue de Dunkerque, est entré chez Mme Dubermont, rue de la Blanche-Porte, pendant que cette dernière était dans son jardin, et a pris dans une armoire une pièce de 5 francs qui s'y trouvait enveloppée dans un papier.

Ce gamin a dissipé l'argent en friandises. Il a été arrêté et interrogé par M. Villon, commissaire de police du 2e arrondissement. L'infortuné père de ce jeune mauvais sujet a raconté au magistrat qu'il ne pouvait s'en rendre maître. Il lui a infligé 4 jours de sommes impuissantes de devant à 200 fr. et aux reproches qu'il lui a adressés il répond par des menaces. C'est ainsi qu'il a dit à de nombreux reproches à l'auteur de ses jours qu'il lui « ferait son affaire » quand il sera plus grand.

Aux anciens militaires. — La Commission administrative de la société des anciens militaires fait appel à tous les Français ayant porté l'uniforme, à venir se grouper sous leur drapeau.

Depuis deux mois que la société est en formation plus de 100 adhésions lui sont déjà parvenues.

Nous faisons appel surtout à tous ceux qui ont fait les campagnes de Crimée, d'Italie, etc., et leur donnons rendez vous dimanche prochain 26 mars, à 2 heures précises du soir, à la salle de la société Cécéleroy, près de l'Hôtel-de-Ville.

Le Président,
Louis FOURMENTIN.

Nouvelle prise importante au Pont de Neuville. — Vers 9 quelques jours, cela 1 dans la soirée du 15 courant qu'une voiture chargée de fraude tentait de franchir le poste des douanes du Pont de Neuville. Nous avons relaté les péripéties de la lutte et de l'action alors entre les douaniers et les contrebandiers, lutte au cours de laquelle plusieurs préposés reçurent des blessures.

Dans la nuit de jeudi à vendredi, vers 2 heures du matin, les douaniers du Pont de Neuville ont eu à nous rendre à se signaler.

Une bande de fraudeurs, au nombre de 8 a tenté d'introduire des charges considérables de tabac.

A l'heure que nous venons d'indiquer, les préposés Bouchet et Monniaux se trouvaient en embuscade dans la plaine Parent qui s'étend sur le côté droit de Rixoons-Tout jusqu'au chemin condamnant au hameau de la Bonne-Orge, lorsque le vieux Moravie, qui était en faction sept individus porteurs de ballots. Les douaniers s'avancèrent et faisant connaître leur qualité invitèrent les contrebandiers à se rendre.

Ces derniers, qui tous étaient armés de bâtons se mirent aussitôt sur la défensive, prêts à faire une résistance énergique.

Les deux préposés tirèrent plusieurs coups de révolver en l'air pour prévenir leurs collègues postés ailleurs.

Ces coups de feu furent entendus du bureau même du Pont-de-Neuville et le brigadier Perrin sinsi que le préposé Herbomnez s'élancèrent aussitôt sur le lieu de l'attaque.

En les voyant arriver au pas de course, les fraudeurs jugèrent prudent d'abandonner leurs charges et s'enfuirent dans la direction de la Belgique.

Les ballots se composaient de chacun 55 kilos de tabac de Moravie, portant la marque d'un marchand de Courtrai. Non loin de Tendrell où l'attaque s'était produite, les douaniers trouvèrent une huitième charge identique aux autres.

Le tout fut transporté au bureau de douanes. Il y avait 120 kilos de tabac, valeur, 5250 fr.

Au moment même où les coups de revolver retentissaient et que les hommes du poste volaient prêter main-forte à leurs collègues, une voiture qui devait stationner sur la route se franchi le barrage de douanes au grand galop des chevaux et s'est dirigée sur Tourcoing.

La nuit on avait remarqué un attelage qui pourrait bien être le même.

La vente du cheval, de la voiture et des harnais aisin le 15 a eu lieu jeudi après-midi au bureau du Pont-de-Neuville. Il y avait affluence de monde et des enchères dynamiques.

La vente a produit 682 francs.

L'équipage a été retrouvé en Belgique. Dans la vente à ciel ouvert, on a trouvé des morceaux cuir et tôle dont les chevaux étaient revêtus. Sur l'une de ces cuirasse se voit la trace d'une balle qui a dû ricocher sur le cuir.

WATTRELOS

Affaire de mœurs. — Nous avons annoncé il y a deux jours, dans la chronique locale, l'arrestation d'un sieur Holderbeck, qui a poursuivi jusqu'au hameau des Ballons, deux petites filles qu'il violait violes.

Cet individu, qui avait été arrêté par la police de Roubaix, sur la dénonciation de la mère, d'une des fillettes a été remis entre les mains de M. Robert, commissaire de police de Wattrelos, qui a ouvert une enquête.

Croix. — *Conseil municipal.* — Le Conseil municipal se réunira jeudi prochain, 28 mars, à 8 heures du soir, pour l'examen de *l'ordre du jour suivant :*

1. Lecture des rapports des commissions. 2. Rues et chemins ruraux. Examiner la demande en approbation du procès-verbal de réception définitive. 3. Rue de l'Amiral Courbet, reconstruction de la chaussée en pavés, examiner le projet de cahier des charges et plot des vieux matériaux. 4. Ecole maternelle dans le quartier de la Makelerie, approbation des plans devis et vote des ressources nécessaires en supplément de terrain et des constructions. 5. Communication d'une lettre de M le Préfet, relative à la création d'un abattoir public. 6. Taxe militaire, exemption des jeunes gens indigents, Avis. — 7. Reconnaissance des dépenses faites par les cotes mobilières. — 8. Communications diverses.

Lannoy. — *Concours de Billard.* — Un grand concours de billard aura lieu demain dimanche chez M. Washmort-Desoubry, cafetier de l'Hôtel-de-Ville.

On commencera à 8 heures précises. Les prix seront formés des mises.

Neuville-en-Ferrain. — Il a été trouvé une seconde pièce de la ferme Brulin, au Bas-Quart-r. On peut la réclamer à la Mairie.

LILLE

L'Élection du Canton-Nord

Un télégramme de Par » nous annonce que le Conseil d'Etat a annulé l'élection de M. Rimaut comme conseiller général du Nord.

L'arrêt s'appuyer sur la condamnation dont a été l'objet notre honorable ami à propos d'une affiche que le tribunal correctionnel de Lille a jugée diffamatoire pour M. Scrive. Il estime que M. Scrive n'ayant pas eu le temps de répondre à la première assignation, il a considérée comme une manœuvre de nature à tromper les électeurs.

Et malgré la majorité de 275 voix obtenue par M. Rigaut, le Conseil d'Etat annule son élection.

Nous attendons de connaître le texte exact de l'arrêt du Conseil d'Etat pour porter sur cette décision un jugement suffisamment éclairé.

Nous pouvons dire dès aujourd'hui qu'elle produira parmi les républicains une pénible impression. Suivant de près l'obligation imposée par l'administration des contributions indirectes à MM. Bauchet et Ledoc de réaliser leurs mandats de conseillers d'arrondissement qui vient de prononcer, une fois de plus, contre la plupart de nos administrations et des nos corps officiels sont toujours peuplés de réactionnaires qui ne manquent aucune occasion de faire le jeu des ennemis de la République.

Rappelons, au surplus, que M. Rigaut était resté complètement étranger à la rédaction de l'affiche incriminée, laquelle fut composée en pleine nuit pour répondre à une *manœuvre* de la dernière heure de M. Scrive et de son ami Lambert.

Fausse alerte. — Hier soir, vers sept heures un guart, on signalait un incendie, rue Kamoine, 40. Aussitôt, quelques pompiers, pleurs, ayant à leur tête leur chef de bataillon, M. Druez, la police, M. le commissaire central, la pompe à vapeur, etc., étaient sur les lieux.

Heureusement, ce n'était qu'une fausse alerte. Il n'y a même pas eu de feu de cheminée. C'est une bravo locataire du second qui a causé tout cet émoi, bien innocemment en allumant son feu et quelques morceaux de suie rouge s'étant échappés de la cheminée avaient fait croire à un commencement d'incendie.

Accidents. — Vers 4 heures du soir, Mme Quitsolier, 69 ans, rentière, à Mons-en-Barœul, rue-saint place St-Marin a été renversée accidentellement par un tombereau appartenant à M. Joly, marchand de charbon, quai Vauban, 41.

Relevée sans blessure, elle a été conduite dans un *estaminet voisin où le docteur Delmotte* a constaté une luxation du péroné droit et de l'épaule droite. Mme Quitsolier a été reconduite chez elle, en voiture de place.

— Jeudi, vers 3 heures du soir, M Charles Dufromier, 17 ans, sans profession, rue des Oyers, 36, est tombé, la face en avant, dans le fossé des fortifications entre les portes de Lannoy et de Douai et y aurait infailliblement péri, sans M. Lambert, commis principal des postes qui, attiré par les cris du jeune, s'est empressé de le retirer du fossé. Revenu à lui, ce jeune homme a été reconduit chez ses parents.

Accouchement dans la rue. — Jeudi, vers 11 heures du soir, Mme Brunet, cité Honoré, 8, se rendant à la maternité, a été prise des douleurs de l'enfantement à la grande place XIV et s'est *accouchée aux portes de l'octroi. Après avoir reçu* les soins du docteur Bécourt, qui passait, elle a été transportée à l'hôpital St-Sauveur.

Le feu. — Vers 7 heures du matin, un commencement d'incen ie promptement éteint s'est déclaré chez M. Destannes, marchand de suif place des Reignx, 23. Les dégâts sont évalués à une centaine de francs.

Rixe — Jean Delfrve, 29 ans, maçon rue de St-Quentin 1, et Constant Delhelme, 31 ans, manœuvre, rue Fénelon, 28, travaillant hier, à une réparation à la filature Wallaert, rue de Fontenoy, au cours d'une discussion en sont venus aux mains. Delfrve lança à Matthieu un coup de trelle qui l'atteignit à la figure et lui fit une blessure de quatre centimètres de longueur. Delfrve s'est vu, pour ce fait, dresser procès-verbal.

LE NORD

Armentières. — *Vol.* — Les voleurs qui, depuis quelque temps, semblent s'être associés pour exercer leur industrie à Armentières, ont voulu faire un nouvel exploit à l'église Saint-Vaast.

Le curé qui est parti jeudi à Dunkerque le 23, a trouvé dans cette église et sont partis, emportant plusieurs pièces d'argenterie dérobées dans la sacristie.

Conseil de révision. — Vendredi ont eu lieu, sous la présidence de M. Gibon, secrétaire général de la Préfecture, les opérations du conseil de révision.

M. le général Roisgard, Florent Bondiel, conseiller général, Bécourt, conseiller d'arrondissement, Hérard, conseiller de préfecture, Charrier, chef de division et Cornaux, capitaine de recrutement, composaient le conseil.

Le service d'ordre était fait par la brigade de gendarmerie d'Armentières, commandée par le capitaine Bagard.

Les nombreux conscrits appelés à prendre part *aux opérations du conseil de révision ont observé* le plus grand calme.

DOUAI

Auby-sur-Sac. — Mercredi après-midi, M. Charles Vanassen, 36 ans, demeurant à Auby, employé dans les circonstances suivantes :

Il travaillait sur le compte de M. Jonas, marchand de bois à Flèchain. Ce dernier avait abattu *des arbres à Auby-sur-Sac. Après les avoir* ébranchés, il avait formé une fie tuile à laquelle il faisait suivre le cours de la Sensée pour arriver à Flèchain.

M. Jonas et son ouvrier conduisaient cette flotille mercredi. Le patron ayant une course à faire laissa Vanassen seul en lui disant de continuer, qu'il allait venir le rejoindre.

A son retour, vers 1 heure 1/2, il ne l'aperçut plus et remarqua une casquette qui surnageait. Avec l'aide de quelques personnes, il fouilla la rivière et retrouva le cadavre de son aide, qui a été ramené jusqu'à Wasme et enlevé hier.

On suppose que, passant trop près du bord, Vanassen sera tombé à l'eau et, comme il venait de manger, aura été pris de congestion. Le défunt était très estimé.

CAMBRAI

L'arrivée de l'archevêque. — Hier, à 10 heures du matin, Mgr Sonnois, Eminence Monseigneur, le nouvel archevêque de Cambrai, a fait son entrée solennelle dans cette ville au milieu d'une assistance nombreuse.

Dernière le dais, on remarquait la présence des trois frères de Mgr Sonnois. L'un, chanoine, vicaire général de Lille et qui, quelque temps après du nouvel archevêque les fonctions de secrétaire particulier ; le second, Joseph Sonnois-Alphonse, général de division à Bourges, le troisième, Eugène Sonnois, commandant de la brigade à Beauvais, ces deux *derniers en grand uniforme.*

La devise du nouvel archevêque est *Omnia fit omnibus* (Tout à tous)

Après avoir reçu de prise de possession ont eu lieu les visites officielles de toutes les autorités de la ville, telles qu'elles sont réglées par le décret du 24 messidor, an XII.

Cheval volé. — Hier, un cheval volé la nuit précédente à Crèvecœur était mis en vente sur le franchissement, place aux Chevaux. Quand on télégramme signalant le vol arriva le cheval dérobé venait d'être vendu 900 francs. Il n'a point été possible de retrouver l'individu qui l'avait amené à Cambrai.

Condamnation. — La nommée Michaud, comptable, rue du Marché au poisson, qui avait failli qui a commis le crime de faire tuer son bienvenue, il y a une quinzaine de jours, a été condamné hier, à deux *mois d'emprisonnement.* Sa femme a formellement demandé l'acquitter.

Agression — Avant-hier, M. Valentin Loache, plaisonnier, badigeonnait, chez M. Messian, route du Cateau ; le nommé Desrosiers Antoine trouva *plaisant d'aller* accoster l'ouvrier sur lequel il était monté. Comme Decarpigny ne tenait point compte des sarcasmes du malotru, Desrosiers, Lérèche fait par 1 1 lancer une gifle; Decarpigny saisit un fouet et se porta un coup assez violent à la joue gauche de Lerichè. Procès-verbal a été dressé contre lui.

Marcoing. — Les développements de clapiers et pouliers ont encore fait des leurs la nuit dernière dans cette commune.

Ils ont pris 4 poules et 2 lapins chez M. Lambert, débitant ; 11 lapins chez M. Gave, épicier ; 3 lapins chez M. Lengrand ; 2 poules et 1 coq chez Bricourt; 4 poules et 1 coq chez Moine; 6 lapins chez Cocuma, ainsi que du linge chez M. Décoeste Jean-Baptiste.

Comme précédemment, les auteurs sont inconnus ; la gendarmerie de Bugnicy est descendue sur les lieux à 3 heures de l'après-midi.

Il est à souhaiter que ces hardis voleurs ne tarderont pas à être arrêtés.

AVESNES

Cousoire. — Dimanche dernier, 19 mais, une députation du Conseil municipal de Cousoire, composée de Mesdames Quatre et Dumoulin et de la commission scolaire, s'est rendue chez M. Lemaegin, directeur de l'Ecole pour lui remettre les félicitations de ces deux dames et de son directeur au conseil départemental de l'instruction primaire.

M. Delfour, maire, a pris la parole pour exprimer les sentiments du conseil ;

M. Lemaegin tout ému a remercié la députation du conseil municipal, des félicitations qu'elle lui apportait, et a ajouté que parmi toutes les récompenses honorifiques qui lui avaient été décernées jusqu'à présent, aucune ne le touchait davantage et ne lui allait plus profondément au cœur.

Maubeuge. — Le conseil municipal a voté définitivement le projet de la construction d'un chemin, est sur la demande des organisateurs, remise à une date plus éloignée.

Il a pourvoi en cassation, d'abord après la fermeture de la pêche même que les sociétés piscicoles profitent des derniers dimanches qui leur restent.

Nous forons connaître la date des quelles sera fixée définitivement.

Avesnelles — Un odieux attentat a été commis à Avesnelles. Jeudi 15 courant, de 1 heure une petite fille de six ans, Rosa Viroux, dont le père est garde-barrière.

Le coupable serait un nommé Achille Gosselin, *tormier.* Il avait attiré l'enfant dans sa grange et c'est là qu'il a perpétré son crime, communiquant une maladie honteuse à sa victime.

Se voyant découvert, ce triste personnage a pris la fuite. Malgré d'actives recherches, on n'est pas arrivé à découvrir sa trace.

Fourmies. — Nous lisons dans l'*Observateur* : Par ce temps où l'on s'émeut aux ouvriers la haine de leurs patrons, il n'est pas mauvais de constater que ceux-ci savent parfois encore se faire aimer.

Mardi, rue Bellu, l'ancien président de la société industrielle de Fourmies, est du nombre des heureux et se nature ouverte et loyale ne lui a pas valu moins de sympathies chez ses employés que chez ses confrères en industrie.

Avec la générosité de la « Parisienne » et il fait un chaleureux accueil à son patron et à sa jeune épouse lorsqu'ils sont rentrés de leur voyage de noces.

Pour reconnaître ces témoignages d'attachement, M. Bellu offrait à ses ouvriers, hier soir, une *soirée plutôt* une collation et un bal qu'il a ouvert avec une jeune soigneuse, tandis que Mme Bellu dansait avec le rédacteur de l'Observateur.

Dimanche dernier, 35 élèves de l'école professionnelle de Fourmies, sous la conduite de l'un surveillant, M. Krieger, étaient allés à la Carnaille.

Alors qu'ils se trouvaient dans le bois, un peu dissémindés à droite et à gauche de la route, quelques-uns d'entre eux furent surpris par pelles grossièrement par trois individus de 17 à 18 ans, qui paraissaient pris de boisson.

M. Krieger rassemble les jeunes gens et leur commanda le calme. Deux des pécheurs s'approchèrent alors en l'injuriant et le bousculèrent. — « Courons vite, dit M. Krieger à ses élèves, et ne vous pourrons nous suivre. »

La petite troupe partit en bon gymnastique et gagna le Moulin-Colart. Malheureusement, un des plus jeunes élèves, Albert Henrot, âgé de 13 ans, se trouvait quelque peu en arrière des camarades s'en aperçussent. Attaqué par les deux ivrognes, il fut littéralement roué de coups, et quand les élèves envoyés à sa recherche le rencontrèrent sur la route